

entre conservateurs et libéraux. Si mon honorable ami se fût trouvé à ma place, il aurait vu ses partisans se disputer la charge, il se serait trouvé assiégé par tous ses collègues désireux de servir leur pays à la condition qu'on les pourvût d'un portefeuille de ministre. Les choses se passent autrement au sein du parti libéral. On m'a laissé parfaitement libre de faire ce que je jugerais le plus susceptible de favoriser les intérêts du pays, et tous les partisans du Gouvernement ont immédiatement accueilli avec bonne grâce et la décision que j'avais prise et le choix que j'avais fait. Ce choix, tous l'approuvèrent, comme tous se montrèrent disposés à accorder leur appui à mon honorable ami le directeur général des Postes.

M. FOSTER : Le désir me vient presque de proposer la suspension de la séance pour que nous puissions rire à notre aise.

Sir WILFRID LAURIER : Nous vivons en pays libre, et ce n'est pas moi qui chercherai à empêcher mon honorable ami (M. Foster) de rire si le cœur lui en dit. Il lui semble plaisant que telle ou telle personne soit préférée à d'autres personnages d'une valeur réelle. Ce n'est pas ainsi, chacun sait cela, que mon honorable ami conçoit généralement son devoir. Aux jours d'antan, on connaissait autre chose que le rire.

Passant à un autre sujet, à celui de la commission relative aux assurances, mon honorable ami (M. Borden) ne trouve pas de son goût ce que nous avons fait, estimant que nous aurions dû procéder autrement, que nous aurions dû prendre l'avis du Parlement. Monsieur l'Orateur, le Parlement est juge de ce que nous avons fait. Qu'on me permette tout d'abord de déclarer que si nous avons institué cette commission, ce n'est pas parce que nous craignons que le mal qui existe dans l'état de New-York se fût introduit en notre pays. Je crois que les compagnies canadiennes sont irréprochables, je les crois honnêtement administrées, et j'espère que cela sera établi à l'enquête ; mais, de même que la femme de César, les compagnies d'assurance doivent être à l'abri du soupçon. Le doute commence évidemment à s'infiltrer dans l'esprit des gens ; on est un peu porté à penser que les affaires des compagnies d'assurance ne sont pas d'une régularité absolue, que des fonds ont pu être détournés comme cela s'est vu à New-York. Il importe, il importe au plus haut degré que toutes ces choses soient tirées au clair, que la question soit étudiée à fond, que tous ceux qui ont des griefs puissent se faire entendre, et que l'enquête soit absolument complète. Voilà ce que nous voulons. Qu'aurions-nous dû faire ? On a donné à entendre l'autre jour, et on le répètera peut-être encore, que le soin de faire une enquête aurait dû être confié à un comité parlementaire. Une commission comme celle que nous avons instituée est plus en mesure que ne serait un comité parlementaire de

Sir WILFRID LAURIER.

faire une étude approfondie de tout ce qui se rattache aux assurances. Avec la nomination d'un comité parlementaire, l'enquête devrait se faire entièrement à Ottawa, tandis que la commission pourra se transporter à Montréal, à Toronto et ailleurs, faire la visite des bureaux des compagnies et s'y faire mettre tous les documents sous les yeux. De cette façon, l'enquête sera beaucoup plus complète que si elle devait être faite à Ottawa.

Mon honorable ami me paraît difficile, très difficile même à contenter ; le choix que nous avons fait de M. le juge McTavish et de M. Langmuir n'a pas l'heur de lui plaire. M. le juge McTavish occupe une charge qui lui interdit de devenir directeur ou administrateur d'une compagnie quelconque. Quant à M. Langmuir, c'est un homme d'affaires qui a des intérêts dans diverses compagnies. Puisque mon honorable ami trouve à redire à la nomination de M. Langmuir, bien qu'il se plaise à reconnaître en lui un homme des plus estimables et jouissant d'une réputation irréprochable, pouvons-nous, je le demande, étant donné que l'un des commissaires devait être choisi dans le monde de la finance, faire porter notre choix sur quelqu'un qui ne fit partie d'aucune compagnie ? La chose était absolument impossible. De nos jours, tout homme d'affaires d'une valeur réelle fait partie, en qualité de directeur, d'une ou même de plusieurs compagnies. Quand on a choisi des hommes de réputation inattaquable comme M. le juge McTavish et M. Langmuir, il me semble que l'on a assuré à la commission le plus haut degré d'excellence possible. Telle était, du moins, notre intention, et j'ai tout lieu de compter que les résultats que nous recueillerons ne tromperont pas votre attente.

Mais si la commission ne donnait pas pleine satisfaction, si ses investigations n'étaient pas complètes et s'il arrivait que quelque détail fût laissé dans l'ombre, il serait encore temps alors d'instituer une autre enquête. Mais j'ai tout lieu de croire, eu égard à l'honorabilité des commissaires que nous avons choisis, que l'enquête se fera complète et que les investigations mettront en pleine lumière la manière d'agir des compagnies d'assurance. Ce que nous voulons, c'est que les affaires des assurances soient mises au grand jour. Il faut que l'on sache à quoi s'en tenir, qu'il y ait des coupables à dénoncer ou que l'administration des compagnies soit marquée au coin de la droiture et de l'honnêteté.

Afin de clore le débat le plus tôt possible, je terminerai mes observations en remerciant le chef de l'opposition de l'hommage ému qu'il a rendu à la mémoire du regretté M. Préfontaine. Mon honorable ami a parlé le langage de la vérité. M. Préfontaine fut un ministre capable ; c'était une nature fortement trempée. Détail caractéristique, c'est que chez cet homme d'Etat la fermeté s'alliait à la plus grande affabilité. Tous ceux qui l'ont connu ont pu se convaincre